

COMPTE RENDU DE LA réunion DU 24 MARS 2020 DE 19H30 A 21H00  
**COVID 19**  
**REUNION DEPARTEMENTALE HAUTE-MARNE**

Lieu de réunion :	Web conférence
Auteur :	Dr Eric Thomas Dr Jean Marc Winger Marianne Olivier- chargée de mission CPTS

**DR ERIC THOMAS**

MODALITES

Seuls pouvaient s'exprimer oralement l'ARS, la CPAM, le CDO (médecins, infirmiers et pharmaciens), le Dr Simon du Centre de Prévention Infections des soins, les autres invités ne pouvaient que s'exprimer par chat.

Manifestement au vu des nombreux chats qui ont circulés :

- Constat des professionnels de santé libéraux sont très angoissés, surtout le corps infirmier qui sont aux premières loges des sujets concernés par Covid 19, ce fut une vraie séance de débriefing ; les infirmiers libéraux ne sont pas convaincus de l'efficacité des masques chirurgicaux et réclament urgemment des masques FFP2. Il est donc urgent qu'il y ait une communication nationale sur l'utilité des masques fournis aux professionnels de santé libéraux exposés
- Un représentant des psychologues cliniciens proposent les services de 2-3 praticiens : l'ARS envisage effectivement de réserver la constitution d'une cellule psychologique de soutien uniquement pour les professionnels de santé
- Cette communication était très attendue par les professionnels de santé libéraux qui avaient le sentiment que rien ne se passait dans le 52 et plusieurs demandent à ce qu'elle soit renouvelée périodiquement
- Communication du DT ARS 52 : peu de cas hospitalisés en Haute-Marne, bilan actuellement de 17 personnes décédées de Covid 19 (confirmation par réactif) ; les cas positifs ne sont pas connus en nombre (hors le nord du département, il n'y a pas eu d'info sur une progression spécifique d'un secteur du département)
- Les lits de réanimation en CH ont été doublés depuis la semaine précédente : 9 à St-Dizier, 8 à Chaumont dont 5 retenus pour patients Covid 19
- Gestion des hospitalisations et transferts : il y a découpage du département en 2 zones, le sud du département (GHT Chaumont-Langres) travaille avec la région Bourgogne, le nord (St Dizier) avec la région GE

- Question sur la proposition de constitution d'une équipe sanitaire mobile (personnes isolées, SDF) : un premier travail sera effectué sur un lieu de regroupement des personnes, puis une équipe mobile sera recrutée ad hoc (pour le moment, pas de volontaires exprimés)
- Numéros de téléphone communiqués : PTA (03-25-90-93-50), dentistes (03-25-02-97-64 / 4 dentistes mobilisés sur St-Dizier, 2 sur Chaumont)
- Proposition de Régulib 52 pour décharger le centre 15 : décalage des horaires de régulation médicale déportée de 19h à 23h (au lieu de 20h-24h), éventuellement constitution de plages horaires sur week-end et jours fériés selon recrutement de médecins volontaires.

### **DR JEAN MARC WINGER**

J'en ai conclu que des choses se faisaient mais en sous dimensionnement dans tous les domaines avec néanmoins quelques avancées.

Les chiffres donnés sont inexacts, j'en veux pour preuve le chiffre de décès retenu par le Dr Thomas : 17 mais 16 à Saint Dizier (médiat nationaux), 2 à Chaumont et 1 à Langres (Journal de la Haute-Marne de la semaine dernière), cela fait 19. Cela entache la véracité des dires de l'ARS.

Pour la mise en œuvre des moyens, elle est insuffisante, on ne veut pas nous le dire, mais je sais pourquoi, il n'y a pas suffisamment de moyens matériels à disposition actuellement, ils sont mobilisés pour faire face à la crise majeure alsacienne et on le comprend.

J'espère qu'en cas de flambée nous pourrions en disposer et qu'ils ont prévu les moyens de transferts vers les lieux où ces moyens matériels sont disponibles et/ou qu'ils seront rapatriés et que les moyens se verront libérés ailleurs lorsque les crises localisées se seront améliorées.

Je note aussi l'ouverture de la possibilité de diagnostic Covid 19 à Langres, service de pneumologie.

Gilles DUPONT, le Président du CDO nous a rappelé les positions ordinales.

### **MARIANNE OLIVIER – CHARGÉE DE MISSION CPTS**

Réunion sous l'organisation de la Délégation Territoriale de l'ARS, la Caisse primaire d'assurance maladie, et la préfecture de Haute-Marne.

Objectif : permettre des échanges entre les intervenants et les professionnels de santé sur le département de la Haute-Marne.

Sont présents :

- Mme DEGIOVANI, Préfète du département de la Haute-Marne,
- M. DUPONT du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins libéraux,
- Mme MUTZ, infirmière libérale représentant le Conseil départemental de l'ordre des Infirmiers,
- M. TROYON, Pharmacien conseiller ordinal Haute-Marne, représentant du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens,

- Docteur SIMON, Responsable du Centre de Prévention des infections associées aux soins,
- Mme CHAMPION, Directrice de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute-Marne,
- M.REAL, Délégué Territorial de l'ARS en Haute-Marne,
- Représentants URPS IDEL, URPS ML, URPS Orthophonistes, centre de santé, CPTS Saint-Dizier, CPTS Centre Haute-Marne, fédérations, ordre des Kinés, ordre des chirurgiens-dentistes, PTA Haute-Marne, FEMAGE, dentistes, infirmiers, kinés, MG...

Monsieur Damien REAL, Délégué territorial de la Haute-Marne, dirige la séance.

## 1. Point sur les masques

Mr Réal informe que des masques sont à disposition dans le département et qu'il n'y a pas de pénurie. La stratégie mise en œuvre est d'avoir une utilisation maîtrisée des masques, sans surconsommation, gestion « serrée » et alimentation au fil de l'eau, pour alimenter au fur et à mesure les professionnels 1<sup>ère</sup> voie « d'alimentation » = dotation état qui va alimenter les établissements hospitaliers et EMS 2<sup>ème</sup> voie qui passera par les officines pour alimenter les professionnels de santé libéraux

Information donnée par la CPAM, pour être doté de masques, chaque professionnel déciderait de l'officine qui l'alimenterait. Mr Real complète que cette information leur a été transmise aujourd'hui et sera prochainement complétée. Nécessité de mettre en place un circuit de distribution mais aussi la traçabilité de cette distribution.

Question : à qui fait-on remonter les besoins des masques ?

Réponse : Les pharmacies ont eu une dotation mercredi dernier  
18 masques par professionnels de santé

+ Adresse mail données à utiliser par les professionnels pour toutes sollicitations concernant le COVID 19, qu'il s'agisse d'une question / à un arrêt de travail, à un équipement de protection....=  
[ars-grandest-dt52-covid@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-dt52-covid@ars.sante.fr)

Question : Qu'en est-il de la dotation de masques pour les personnels des services d'aide à domicile ?  
Pas de réponse claire

Mr Réal indique que le département de la Haute-Marne n'est pas à ce jour considéré comme zone exposée

Point est fait sur les propriétés et différences des/entre masques chirurgicaux et les masques FFP2  
Une PS exprime sa peur à ne pas être équipé de FFP2

## 2. Point sur la situation en Haute-Marne

17 personnes décédées du COVID dans le département (testées et/ou venant d'EHPAD où le virus a été reconnu présent)

Mr réal indique ne pas avoir d'information à apporter sur le nombre de cas positif

Saint-Dizier : 12 lits de réa spécifiques qui s'ajoute au 8 lits habituels - 9 lits occupés

Langres : 6 lits créés

Chaumont : 8 lits créés donc 5 dédiés au COVID

Question : Le découpage retenu est-il celui du GHT ?

Réponse : Pour la gestion de cette crise, les organisations sont liées aux découpages départementaux.

Bien sur, les partenariats existants avec les structures hospitalières demeurent

### 3. Téléconsultation

L'assurance maladie déroge à la notion de parcours de soins, aux règles de l'avenant, facilite la facturation, déroge aux équipements nécessaires pour téléconsulter (tablette, etc...possible), ne demande pas de pièces justificatives, valorise de nouveaux actes, prend en charge les PS atteints ou contraints de rester à domicile.

Pour les IDE allègements aussi.

### 4. Points divers

Question : comment faire remonter à l'ARS les situations douteuses de personnes rencontrées sur le terrain ?

Réponse : La PTA pourrait être le lieu de recueil de ces situations.

Question : Quid de l'équipe sanitaire mobile et des SDF

Réponse : Pour les personnes fragiles, à la rue, dans les structures d'hébergement, la réponse est à adapter en fonction des territoires et possibilités (zones rurales-zones urbaines)

Dans les structures d'hébergement sont identifiés des places dédiées pour les personnes SDF atteints COVID 19

Appel à candidature pour les PS souhaitant intégrer le « dispositif »

Question : Quid de la prise en charge psy des PS

Réponse : Mr Réal évoque la SPS

Information : Pic épidémique pour l'Est fin mars pour l'Alsace, en mai pour l'Ouest

Remerciements aux PS ayant rejoint la réserve sanitaire

**A la demande des PS, une prochaine réunion de ce type pourra être organisée.**